



Assemblée générale

JUN 8 1989

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

A/44/307
S/20678 ✓
7 juin 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
Points 32, 72, 143 et 146 de la
liste préliminaire*
LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES
CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA
SECURITE INTERNATIONALES
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS
ENTRE ETATS
RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR
L'ELABORATION D'UNE CONVENTION
INTERNATIONALE CONTRE LE
RECRUTEMENT, L'UTILISATION, LE
FINANCEMENT ET L'INSTRUCTION DE
MERCENAIRES

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-quatrième année

Lettre datée du 7 juin 1989, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Comme suite à ma lettre datée du 4 mai 1989 (A/44/267-S/20618), j'ai l'honneur de vous informer que le 22 mai 1989, les troupes de Kaboul ont tiré depuis l'Afghanistan un missile Scud qui est tombé près de Bhakkar.

Le Chargé d'affaires afghan a été convoqué dans l'après-midi du 7 juin 1989 au Ministère des affaires étrangères, qui a vigoureusement protesté auprès de lui contre cet incident et l'a prié d'informer les autorités de Kaboul que si elles ne mettaient pas fin à ces attaques, elles porteraient l'entière responsabilité des graves conséquences qui en résulteraient.

* A/44/50/Rev.1.

A/44/307
S/20678
Français
Page 2

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 32, 72, 143 et 146 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) S. SHAH NAWAZ
